

Si ces objections sont admises, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique s'attendra naturellement à ce que le Gouvernement français consente à ce que de sérieuses modifications soient apportées à ses propositions.

J'ai l'honneur, etc.

GRANVILLE.

---

N° 40.

M. CHALLEMEL-LACOUR, Ambassadeur de la République française à Londres,

à M. le Comte GRANVILLE, Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique pour les Affaires étrangères.

Londres, 11 août 1881.

Monsieur le Comte, j'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en réponse à ma communication du 9 août. Votre Excellence y rapproche, comme si elles lui paraissaient présenter quelque contradiction, deux phrases empruntées : l'une à une lettre du 4 courant, l'autre à une lettre officielle du 9. Ces deux passages, loin d'offrir la moindre opposition, sont, au contraire, parfaitement concordants. En effet, Votre Excellence m'exprimait, dans sa lettre particulière du 2 août, le désir que le Gouvernement français voulût bien déclarer que ses dernières propositions, indiquées dans ma note confidentielle à M. le Sous-Secrétaire d'État, ne devraient pas être considérées comme définitives et pourraient être soumises à une nouvelle révision (*to state that these proposals are not to be looked as final, but may be subject to further revision*). Je vous ai fait savoir, dans une lettre particulière du 4, que le Gouvernement français ne pouvait consentir à faire une déclaration de ce genre. En ajoutant, ce qui, d'ailleurs, allait de soi, que mon Gouvernement n'en était pas moins prêt à discuter à fond les propositions et les demandes anglaises, je ne pouvais évidemment avoir la pensée de vous laisser croire que le Gouvernement français entendait que tout pût être remis en question. Le refus de faire la déclaration qui lui était demandée prouve, d'une manière péremptoire, que tel ne pouvait être son sentiment. Il estimait, au contraire, qu'il y avait des points acquis, des propositions sur lesquelles il ne lui était point possible de revenir. Je n'ai pas exprimé une autre pensée en disant, dans